



Séance spéciale du Conseil Municipal
du 15 Avril 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le lundi quinze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Rezé s'est réuni en séance extraordinaire spéciale à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Bénézet, maire, suivant convocation faite le dix Avril mil neuf cent cinquante sept et cela conformément à la Loi.

Ordre du Jour :

page 657

- 1^o) - Décision à prendre concernant le service d'exploitation des bateaux
- 2^o) - Demande de M. Lebert de Basse-Terre concernant la possibilité, pour ses vedettes, d'effectuer l'embarquement et le débarquement au ponton du Quai de l'Île Gloriette.
- 3^o) - Voyages du maire à Paris pour l'édition de la Cité résidentielle "Château de Rezé"
- 4^o) - Sursis d'incorporation pour la Classe 1958

661

Étaient présents : M. Bénézet, maire ;
M. Docteur Collet, Méranda et Mme Gendroy, adjoints ;
M. Babin, Boutin, Dupont, Garneau, Glajean, Guillard,
Lubert, Marot, Moricau, Neau, Ollive, Patron, Pennan-
néac'h, Plancher, Quirion et Tessier ;

Absents excusés mais ayant donné procuration pour voter en leur nom :

M. Barbo, Cassard, Lefort, Marchais, Massieu et Redor ;

Absent non excusé : M. Biray

Secrétaire administratif : M. Hal, secrétaire général de la mairie.

Le maire ouvre la séance et M. Glajean est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

M. Hal, secrétaire général de la mairie donne lecture des trois derniers procès-verbaux, qui ont fait l'objet des observations suivantes :

- a) M. Guillard s'étonne que, dans le vote des subventions, les deux sociétés de déportés ne soient pas subventionnées sur les crédits ordinaires.

Le maire rappelle, comme il l'a dit dans la dernière séance du 16 mars 1957, que la deuxième société, c'est-à-dire : "L'Association des déportés politiques de la Section de Rezé", recevra une subvention de 5.000 francs sur les crédits exceptionnels, dès que cette société aura fait une demande officielle en mairie.

- b) M. Boutin constate avec regret que le groupe sportif de l'Amicale laïque de Pont-Rousseau n'a pas reçu une subvention spéciale.

Le maire fait remarquer que les subventions ont été réparties en accord avec l'ensemble du Conseil municipal et qu'il n'y a pas lieu de changer cette répartition, d'autant plus qu'il n'existe plus désormais sur la Commune d'autre amicale sportive que "L'Amicale laïque sportive de Pezé" dont l'Amicale laïque de Pont-Rousseau fait partie en droit.

M. Boutin déclare que cette façon de procéder est injuste, car des sociétés mutualistes de Pezé et Pont-Rousseau touchent bien des subventions distinctes.

Ces observations faites, les procès-verbaux sont adoptés, tels que présentés.

-1- Décision à prendre concernant le service d'exploitation des bateaux :

Le maire donne connaissance du procès-verbal suivant, de la séance du Conseil d'exploitation des bateaux du 29 mars 1957 :

"La question à l'ordre du jour, étant subordonnée à la situation financière présente par le Directeur du Service, passe en second et sera discutée par la suite.

"Le bilan du premier trimestre révèle une situation financière se décomposant comme suit :

"Excédent 1956 571.624 francs

"Recettes ordinaires - 1^{er} trimestre 2.543.111 {

"Encaisse au 31 mars 1957 3.114.735 }

"Dépenses totales - 1^{er} trimestre 3.181.428 francs

"À soustraire 2^{me} trimestre les assurances payées... - 162.750 {

"Dépenses ordinaires 3.018.678 }

"Encaisse au 31 mars 1957 3.114.735 francs

"Dépenses totales - 1^{er} trimestre 3.181.428 {

Déficit partiel : 66.693 }

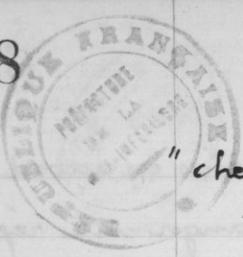
"Balance : Recettes ordinaires 2.543.111 francs

Dépenses " 3.018.678 {

Déficit total : 475.567 }

"L'encaisse actuelle est nulle puisqu'il manquerait : 66.693 francs pour payer les factures en cours.

"Ce chiffre provoque une discussion au sein du Conseil d'exploitation qui constate que la gestion s'avère de plus en plus difficile et qu'il semble urgent de



"chercher un nouveau mode d'exploitation.

"Le maire déclare avoir reçu des propositions de commerçants de Brentemoult...

"Se rendant compte que la cessation du service des bateaux leur causerait un préjudice considérable, ceux-ci sont décidés à fonder une société anonyme ou coopérative pour gérer l'exploitation à leur compte et sous leur entière responsabilité matérielle et financière, au cas où la commune déciderait la suppression de la Régie municipale.

"M. le maire ajoute qu'après expertise du matériel par des experts qualifiés, le matériel pourrait être vendu, avec facilité de paiement échelonné sur un nombre d'années à discuter avec ladite société.

"M. Pennancaï propose M. Ellive comme expert : Ce dernier, présentement, occupant ce poste pour le compte des assureurs maritimes.

"Le Conseil d'exploitation accepte.

"A une question posée par un membre du Conseil d'exploitation, M. Mélairoux précise, qu'en 1956, 12.580.314 francs de recettes ont été encaissés par le service des bateaux, tandis que les salaires, y compris les charges sociales, se sont élevés à 10.580.326 francs.

"Il lui paraît donc évident que le service doit fonctionner avec un personnel plus réduit pour pouvoir subsister.

"Or, le contrôle exercé par la Trésorerie générale ne permet pas de diminuer le nombre d'employés.

"Ce qui fait, dit-il, si l'exploitation lui était confiée, celle-ci ne serait plus soumise au règlement imposé par la Trésorerie générale et cela lui permettrait de réduire le personnel au strict minimum, en ne gardant que les employés auxquels il peut accorder sa confiance.

"Pour terminer sur cette question, le Conseil d'exploitation décide de faire appel à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées pour nous indiquer un deuxième expert en vue d'assister M. Ellive.

"La demande de M. Berling, propriétaire du modern' Café à Brentemoult, est ensuite examinée. Il s'agit en l'occurrence d'effectuer, à une heure des matin, les dimanches et jours de fête, un passage sur Chantenay et sur Nantes.

"Question rentable ou pas?!!.. voilà ce que demandent les membres du conseil d'exploitation présents.

"C'est pourquoi une discussion assez longue s'engage entre ces membres...

"En définitive, il sera offert au personnel pour ce dérangement supplémentaire : Une heure et demie de salaire, soit : Pour le patron = 1.000 francs

" Le Receveur = 700 {

ce qui fait un total de.... 1.700 }

"De tout, bien entendu, majoré de 50% pour les charges sociales, soit : 850 francs, auxquels viendront s'ajouter 25% pour le matériel et le carburant, soit : 637"

"Ce qui porte le total général à : 3.187 francs.

"Ce chiffre n'étant pas atteint par la vente des billets, M. Bertin se propose de "payer la différence.

"En conséquence, le Directeur des bateaux est chargé de faire cette offre à M. Bertin et au Personnel du service des bateaux.

"Toutefois, si M. Bertin accepte, il devra envoyer sa demande, par écrit, à "M. le maire. —

Fin du rapport et discussion au Conseil municipal....

M. Olive demande la parole pour déclarer, qu'en ce qui le concerne, il regrette de ne pouvoir faire plaisir à M. Bertin, ami personnel. Car le service des bateaux n'a pas la possibilité de faire des sacrifices. D'autre part, offrir 1.000 francs à un employé, pour assurer en pleine nuit un service, est une solution non concevable.

Le maire répond que la question est déjà solutionnée négativement, du fait que les patrons demandent 2.000 francs pour assurer ce service de nuit. Et qu'en conséquence, M. Bertin n'est pas en mesure de débourser des sommes aussi importantes.

M. Lubert constate qu'à un moment donné, il y avait accord à Brentemoult pour la suppression des bateaux et le fonctionnement régulier d'un service d'autobus, et que maintenant, pour faire plaisir à M. Bertin, on fait marche arrière.

M. Olive répond qu'à présent, tout le monde à Brentemoult est content du service des bateaux tel qu'il fonctionne actuellement.

M. Plancher estime que l'on sort du sujet et qu'il vaudrait mieux y revenir carrièvement.

C'est ainsi que l'on examine la situation financière.

M. Plancher s'étonne de certains chiffres avancés.

M. Olive, se basant sur un document donnant le résultat des voyages du 1^{er} trimestre 1956 et du 1^{er} trimestre 1957, pense qu'il y a non pas déficit mais recettes supplémentaires dans le 1^{er} trimestre 1957 : du fait que le nombre des voyages sur toutes les lignes est augmenté.

M. Métairaux, avec l'autorisation du Conseil municipal, fait remarquer que si le nombre des voyages a augmenté durant le premier trimestre 1957, c'est parce que, pour la même période en 1956, il y avait eu 3 semaines d'interruption à cause des glaces. Il ajoute par surcroît que cela n'empêche pas la situation financière d'être telle qu'il l'a objectivement présentée : chiffres d'ailleurs conformes avec la situation financière que possède M. le Receveur municipal.

M. Glajean signale alors que le service des bateaux fonctionne en régie



depuis 1930, qu'il a régulièrement payé les impôts locaux et que pour l'année 1956, selon renseignements obtenus, la taxe locale versée se monte à 200.000 francs.

Autrement dit, le fonctionnement du service des bateaux présente un bénéfice actuel et annuel de 200.000 francs.

D'autres Conseillers protestent en disant que tous les commerçants et toutes les entreprises payent la taxe locale. Et ce n'est pas pour cela qu'ils peuvent demander à la mairie d'en tenir compte.

Le maire estime alors que le moment est venu de se décider, définitivement, en ce qui concerne l'arrêt de l'exploitation directe du service des bateaux en régie.

À ce sujet, il donne connaissance d'une lettre de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du 8 Avril 1957, qui propose, pour expertiser la valeur du matériel flottant, les maisons suivantes :

- 1^o) Pour les moteurs, la maison Décher, moteurs marins, 18 île de Versailles à Nantes
- 2^o) Pour les coques, la maison Merré André, Chantier fluvial à Nort-sur-Erdre

D'autre part, il maintient la candidature de M. Ollive du Service des Vedettes, comme expert complémentaire.

M. Ollive intervient à nouveau pour maintenir la régie directe. "Car, continue-t-il, cette régie municipale est une œuvre qui me tient particulièrement à cœur. C'est vers 1930 que M. Thiéphaine a fait réquisitionner, par la Préfecture, ce service alors défaillant. Or, aujourd'hui, il donne satisfaction aux usagers et en plus, il permet de conserver un emploi permanent à tout le personnel actuel du service des bateaux."

Puis, M. Ollive, qui avait déjà, l'année dernière, préconisé des mesures d'économie, propose à nouveau une nouvelle économie, en faisant fonctionner le service durant toute la saison, au régime actuel, c'est-à-dire :

"Pas d'augmentation de fréquence des voyages Brest-Nantes, durant la bonne saison."

Selon M. Ollive, cette nouvelle mesure donnera une économie de près de 700.000 francs.

M. Merrand fait remarquer que, depuis quelques années, la situation financière devient de plus en plus difficile et que déjà l'Exercice 1956 s'est soldé par un déficit effectif. "Ce déficit, a pu être résorbé, parce qu'il y avait un fort excédent des années précédentes : Excédent provenant lui-même de l'emploi, plus ou moins légal, des dommages de guerre".

M. Guiriou déclare alors qu'il écoute depuis très longtemps les diverses controverses, et qu'il constate, en fait, que le service des bateaux est déficitaire. "En ce cas, ajoute-t-il, il n'est plus viable et il faut alors supprimer la régie et la mettre à la disposition d'une entreprise privée".

M. Pennaneac'h demande si l'on ne pourrait pas faire un nouvel et dernier essai et ce jusqu'à la fin de la saison d'été.

M. Guillard propose de limiter ce nouvel et dernier essai, à un délai de trois mois.



56,
der.
y
et
nt,
il,
rs
le
vo-
ice
e
us.
le-
y-
al,

C'est alors que le maire demande une suspension de séance, pour permettre aux Conseillers de se consulter.

Lors de la reprise de la séance, c'est-à-dire vers 23 heures 45, le maire fait la proposition suivante :

"Pour montrer notre bonne volonté, tout en sachant que l'exploitation du service des bateaux va devenir de plus en plus difficile au point de vue financier et pour avoir une dernière vue d'ensemble sur un exercice total de fonctionnement, nous proposons de faire continuer le service en régie directe, sans augmentation des horaires durant la belle saison et cela jusqu'au 31 décembre 1957."

"Si, à la clôture de l'exercice 1957 : se terminant le 31 décembre 1957, il y a un nouveau déficit, alors tous les Conseillers reconnaissent que le service des bateaux en régie n'est plus viable et admettent sa liquidation en tant que service communal."

M. Glaicay déclare alors, sur l'Honneur, qu'il se rallie à la proposition du maire avec les clauses suspensives y incluses.

M. Pennanecac'h fait la même déclaration.

Ces explications données, la proposition du maire est mise aux voix.

Il y a 25 voix pour, et une abstention : celle de M. Boutin.

C'est donc bien un ultime délai de fonctionnement qui est donnée à la Régie des Vedettes, pour examiner, en fin d'exercice, sa situation financière. Si celle-ci est déficitaire, elle condamnera irrémédiablement le fonctionnement du service des bateaux en régie directe.

M. Ollive remercie alors le maire pour la bonne compréhension des intérêts des usagers et pour le vote qui vient d'être émis à la quasi-unanimité.

Ceci dit, M. Ollive renouvelle ses propositions concernant la propagande à faire pour des voyages d'excursion. Entre autres, il suggère que le fonctionnement du service des vedettes soit signalé au bureau du port.

M. Météiraux, avec l'autorisation du Conseil municipal, fait remarquer qu'il n'est pas toujours possible de disposer du troisième bateau : Bateau de réserve qui, à tout moment, est susceptible d'être mis en service pour remplacer une vedette en difficulté.

- 2 - Demande de M. Lebert de Basse-Indre concernant la possibilité pour ses vedettes d'effectuer l'embarquement et le débarquement au portoir du quai de l'Ile Gloriette :

Le maire donne connaissance de la lettre suivante, à lui adressée, par M. Lebert de Basse-Indre le 10 avril 1957 :

"monsieur le maire,



"Exploitant le service touristique du Port de Nantes avec la vedette "Printemps",
"je me trouve cette année, du fait des travaux en cours pour l'aménagement
"des berges, entre le quai de la Fosse et le Quai de l'Île Gloriette, sans point
"d'accostage.

"Après en avoir référé à M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ce
"dernier me soumet de me mettre en rapport avec vous, afin qu'un accord inter-
"-vienne entre nous pour que, si cela s'avérait possible, je puisse effectuer l'em-
"-barquement et le débarquement de nos touristes à votre ponton du quai de l'Île
"Gloriette.

"Je me permets, en outre, de vous préciser que le service de la visite du port
"est un circuit touristique d'une durée de une heure trente, allant d'une part
"jusqu'à la Roche-Maurice et d'autre part, au confluent de la Seiche nantaise et
"que contrairement à certains bruits qui auraient pu vous parvenir, cette excursion
"est purement touristique et de ce fait ne peut porter aucun préjudice au service
"régulier de passagers que vous assurez entre Nantes, les Antilles et Brestemont.

"J'ai donc l'honneur de solliciter votre bienveillance, afin qu'un accord inter-
"-vienne entre nous.

"Dans l'attente de votre réponse,

"Veuillez agréer, monsieur le maire, avec mes remerciements, l'expression de
"mes sentiments distingués.

Le maire continue : "Cette demande, à mon avis, ne peut recevoir une suite favorable. Elle constitue une concurrence vis à vis de notre service. Aussi, je propose de lui réservé une suite non favorable."

Le Conseil consulté, à l'unanimité, décide d'opposer un refus à la demande de M. Lebert.

- 3 - Voyages du Maire à Paris pour l'édification de la Cité résidentielle "Château de Rezé :

Le maire lit le rapport suivant :

"Notre projet de centre résidentiel et administratif dit "Château de Rezé" va
"cette année entrer dans sa phase active. Les 11, 12 et 13 avril nous avons été
"convoqués au M.R.L. à Paris, pour nous entretenir de cet important projet.

"Les architectes, sous la direction de M. Lemaresquier, doivent mettre la der-
"-nière main à l'avant-projet et tous ces documents doivent être définitivement
"agréés par le ministre de la Reconstruction : Direction des Bâtiments.

"Nous sommes donc dans l'obligation de retourner à Paris vers la fin de ce mois.

"Aussi, nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le
"remboursement des frais de voyage, pour le déplacement du début de ce mois et

" pour le deuxième que nous allons entreprendre cy compagnie du Secrétaire général et des Architectes, fin Avril 1957.

" D'autre part, cet important projet, en plus du financement de nos travaux d'assainissement comme des constructions scolaires, va poser également pour nous d'importants problèmes financiers: Ce qui va nécessiter encore, pour la bonne réussite de nos projets, plusieurs autres voyages à Paris dans le courant de cette année.

" Comme nous ne pouvons pas prévoir d'avance tous ces voyages, nous pensons que le Conseil municipal pourrait cy autoriser un certain nombre pour l'année 1957.

" Bien entendu, cy fin d'année, nous rendrons compte, au Conseil municipal, du nombre de voyages effectivement effectués.

" Nous demandons donc au Conseil municipal, et nous pensons qu'il y aura unanimité, pour autoriser dès à présent une demi-douzaine de voyages à Paris."

Le Conseil municipal, après cy avoir délibéré, reconnaissant l'utilité des déplacements à effectuer, autorise le remboursement des frais de voyage et de déplacement au maire et au Secrétaire général pour le voyage qui a eu lieu du 10 au 13 avril 1957 à Paris, autorise en outre un nouveau voyage à Paris se situant vers fin Avril 1957 et d'autre part, compte tenu de l'importance des problèmes à résoudre, autorise encore et dès maintenant envoi 6 voyages supplémentaires à Paris, pour l'Exercice 1957.

Les dépenses en découlant seront prises sur les crédits prévus au budget préliminaire de l'Exercice 1957: Indemnités journalières du groupe I.

Ces différentes décisions sont prises par 24 voix pour et deux abstentions: celles de M. Marchais et M. Boutin.

Par la suite, M. Marchais a déclaré vouloir voter pour.

En conséquence, la rectification du vote donne 25 voix pour autoriser les voyages à Paris et une seule abstention.

-4- Sursis d'incorporation pour la Classe 1958:

Le Conseil unanime donne un avis favorable aux demandes de sursis d'incorporation, ci-après, en regard au principe que les intéressés poursuivent leurs études, à savoir:

" Simbroy Yannick, né le 2 juin 1938, qui prépare le baccalauréat

" Pennahoot Yves, né le 15-9- , qui poursuit ses études en pharmacie

" Duchêne Claude, né le 8-10- , qui prépare le baccalauréat

" Charrier Louis, né le 28-11- , qui suit ses études à l'Ecole supérieure des sciences sacrées de Marly (Nord)

" Thomas Bernard, né le 5-5- , qui suit les cours d'agent technique

radio-électricien



"Gautier André , né le 22-5-1938 , qui est élève à l'Ecole de métiers "Électricité de France "

" Florence Yves , né le 26 . 1. 1938 , qui termine son apprentissage d'horloger
en vue de passer son C.A.P.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lendemain mardi seize avril mil neuf cent cinquante sept à zéro heure vingt-cinq.

Et ont signé les membres présents :

John Muller
Hartley
Murchison
Wort
David
Ayub
Garnett
Pennell
Bellej
Fitzwilliam
R. Dix
M. Sean
Lamont
D. Coffey
Denissey
Superior

Déance au Conseil Municipal du 11 Mai 1957

L'an mil neuf cent cinquante sept, le samedi onze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Pégé, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, maire, suivant convocation faite le six mai mil neuf cent cinquante sept et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour:

- | | |
|-----|---|
| 667 | <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'achat d'un terrain communal sis à Pezé-Bourg |
| 669 | <ul style="list-style-type: none"> - Inauguration officielle du Théâtre municipal |
| 671 | <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un bar d'occasion vendu par la salle des ventes de Nantes |
| 674 | <ul style="list-style-type: none"> - Ravallement des façades Ouest et Nord de l'École publique de garçons de Pezé-Bourg |
| 672 | <ul style="list-style-type: none"> - Installation de sanitaires individuels aux deux logements du personnel de l'École publique de garçons de Pezé-Bourg |
| 673 | <ul style="list-style-type: none"> - Peintures intérieures de la mairie (hall, vestibule et cage d'escalier) |
| 674 | <ul style="list-style-type: none"> - Remanagement de la couverture de l'église Saint-Paul |
| 675 | <ul style="list-style-type: none"> - Révalorisation de l'indemnité de bicyclette allouée aux agents d'enquête |
| 676 | <ul style="list-style-type: none"> - Pose d'un deuxième collecteur de 1 m. 25 de diamètre sous la déviation de la Route nationale n° 23 au port au Blé |
| 677 | <ul style="list-style-type: none"> - avis sur projet de création d'une perception dénommée : "Perception de Pezé" |